

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : SASX1030269X

Secrétariat général.

Directions régionales du service médical.

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DE LA GESTION DES MOYENS (DGM)

Département de l'administration des sites déconcentrés (DASD)

Mme Anne ASTOLFI

Décision du 8 mars 2010

La délégation de signature accordée à Mme Anne ASTOLFI par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION RÉGIONALE DU SERVICE MÉDICAL DE CENTRE-OUEST

M. le docteur Bruno TILLY

Décision du 4 mars 2010

Délégation est donnée à M. le docteur Bruno TILLY, médecin conseil régional de la direction régionale du service médical du Centre-Ouest, pour signer, au nom du directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, tous actes ou décisions concernant les engagements d'actions en justice en matière de contestation des ordonnances prononcées par les tribunaux du contentieux de l'incapacité enjoignant à ses services la communication de pièces médicales dans le cadre des recours employeurs.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Signé : Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général.